

Sport Vacances RÉSERVATIONS DES ACTIVITÉS Vacances d'été - JUILLET 2021

NOM ET PRÉNOM DU RESPONSABLE LÉGAL :				
☎ fixe : ☎ portable : ☎ travail :				
Pour les enfants et les jeunes n'ayant pas fréquenté l'animation sportive depuis septembre 2020 ou ne fréquentant pas les services péri ou extrascolaires, un dossier administratif est téléchargeable sur www.nort-sur-erdre.fr ou à retirer en mairie				
NOM DE L'ENFANT : PRÉNOM :				
Cochez les activités souhaitées :			Age	Lieu de rendez-vous
Mercredi 07	Futsal *** Ateliers et Tournois		2012 > 2008	Salle Paul Doumer
Jeudi 08	Sortie VTT Nort – Vioreau ** Pratiquants réguliers		2012 > 2007	Base Nautique
Vendredi 09	Handball *** Ateliers et tournois + découverte Tchoukball		2012 > 2008	Salle Paul Doumer
Lundi 12	Sports d'eau * Voile, paddle, kayak, canoë…		2012 > 2008	Base Nautique
Mardi 13	Sports d'eau * Voile, paddle, kayak, canoë…		2012 > 2008	Base Nautique
Mardi 13	Foot adapté En collaboration avec la fédération des sports adaptés. Mélange des publics IME/ADAPEI/AJICO		2010 > 2006	Stade Nauleau
Jeudi 15	Sports de raquette *** Tennis, badminton, Tennis de table + initiation indiaka		2012 > 2008	Salle Orionnais
Vendredi 16	Sortie VTT Nort - Vioreau ** Pratiquants réguliers		2012 > 2007	Base Nautique
Mercredi 21	Journée PDASR Sécurité routière à vélo - runbike, défis, démonstration de BMX, ateliers pédagogiques		2010 > 2006	AJICO
Lundi 19 au vendredi 23	Stage APPN (Sports de pleine Nature) Canoë-kayak, voile, paddle*, course orientation, VTT**, sarbacane, escalade		2012 > 2008	Base Nautique
Lundi 26 au vendredi 30	Stage APPN (Sports de pleine Nature) Canoë-kayak, voile, paddle*, course orientation, VTT**, sarbacane, escalade		2012 > 2008	Base Nautique
Documents et matériel à fournir : - * Certificat de 25 m ou d'aisance aquatique et tenue de rechange - ** VTT et casque en bon état - *** Chaussures propres Rappel : Le pôle Enfance et Action Éducative facture en fin de mois les prestations correspondant aux réservations. Seules les absences justifiées par un certificat médical fourni dans un délai de 5 jours, ou les absences signalées 8 jours avant l'activité réservée, ne seront pas facturées. Les chèques vacances, les chèques sport-loisirs sont à remettre en mairie avant la période de fréquentation. Leur montant sera déduit sur la facture.				
☐ Je m'engage à respecter le règlement de fonctionnement.				

Signature: